

chantiers coopératifs

revue de la Fédération des Scop du BTP

Chers adhérents,

Voici déjà le 13^e numéro de notre revue *Chantiers coopératifs*! Nous laisserons de côté toute connotation superstitieuse liée à ce numéro, même s'il est vrai que les mauvaises nouvelles nous arrivent en cascade. En effet, cela n'aura échappé à personne, le moral des entrepreneurs du BTP est en berne. Ils subissent de plein fouet les effets cumulés des nombreuses crises, sanitaire, climatique, économique, sociale et géopolitiques. Nul besoin d'en rajouter pour comprendre le pessimisme ambiant qui règne sur de nombreux chantiers en France. Face à ces difficultés, de nouveaux enjeux émergent et, une fois de plus, notre secteur d'activité se distinguera par sa résilience et sa capacité d'adaptation, j'en suis intimement convaincu.

édito

Concernant le mouvement coopératif, nous continuons d'observer le développement de notre modèle d'entreprise dans le BTP pour la septième année consécutive. Nous pouvons collectivement nous en féliciter. Depuis 2021, la Fédération SCOP BTP reste pleinement mobilisée pour tendre vers les objectifs fixés dans le cadre de notre texte d'orientation nommé « Ambition 2025 » voté au congrès de Lille. Sur le champ du développement en particulier, notre partenariat avec la Fédération française du bâtiment commence à porter ses fruits avec, d'une part, un intérêt grandissant pour la transmission en Scop et, d'autre part, la concrétisation effective de transmissions en Scop ; la Scop Embell'façade en est l'exemple type.

Dans ce numéro, nous vous proposons les témoignages de Stéphane Dampierre et de Jean-Marie Kerherno. Tous deux représentent la Fédération SCOP BTP dans différentes instances de nos branches professionnelles. Ils expriment parfaitement les raisons et les motivations qui les poussent à s'engager dans la vie syndicale de notre Fédération. Comme de nombreux mandataires, ils participent à la vivacité et au dynamisme de notre Fédération tant salués par nos partenaires institutionnels. L'occasion m'est donc donnée de les remercier et de remercier tous nos mandataires qui, par leur engagement syndical, contribuent collectivement à développer la notoriété des Scop et de leurs valeurs.

Interviews

Engagement syndical: « On y apprend énormément et continuellement, »



Administrateur du CA de la Fédération SCOP BTP (AURA), Stéphane Dampierre représente le Mouvement au sein de la commission sociale paritaire de l'AURA pour la branche BTP et du BTP CFA de l'Allier. Il évoque avec conviction l'intérêt, l'enrichissement et l'utilité que représentent ces missions syndicales.

Qu'est-ce qui vous a incité à vous impliquer dans ces missions de représentation ?

Stéphane Dampierre: L'incitation est multifactorielle. On y apprend beaucoup de choses et c'est formidablement enrichissant sur le plan humain. Ces missions permettent aussi de s'ouvrir à de nouvelles problématiques et c'est enfin une façon de se sortir la tête du guidon de sa propre entreprise. C'est une façon d'être actif et de se rendre utile pour le Mouvement. Dans une vie antérieure (voir l'encadré), j'ai été adhérent et administrateur de la CAPEB de l'Allier. Lorsque j'ai créé ma structure, j'ai été aidé par cette organisation professionnelle. En devenant administrateur, je considérais qu'il était normal que je rende ce que l'on m'avait apporté en matière d'accompagnement. Au fond, c'est une sorte de continuité. Lorsque l'on entreprend, on a toujours besoin des autres et il est normal de rendre à la communauté et selon ses moyens ce qui nous a été apporté. En outre, sortir de son environnement familial permet de s'ouvrir à des questions nouvelles. Voici un exemple concret. Depuis la création et notre transformation en Scop, nous n'avions jamais pris d'apprenti, jusqu'à cette année où nous avons intégré une apprentie avec le BTP CFA de l'Allier. Le fait de participer au CPSE du BTP CFA m'a permis, du fait des rencontres avec les équipes mais également avec des jeunes lors de portes ouvertes, une prise de conscience que je n'aurais pas eue sans cela et notamment sur la place des jeunes dans l'entreprise.

En retirez-vous aussi une satisfaction personnelle ?

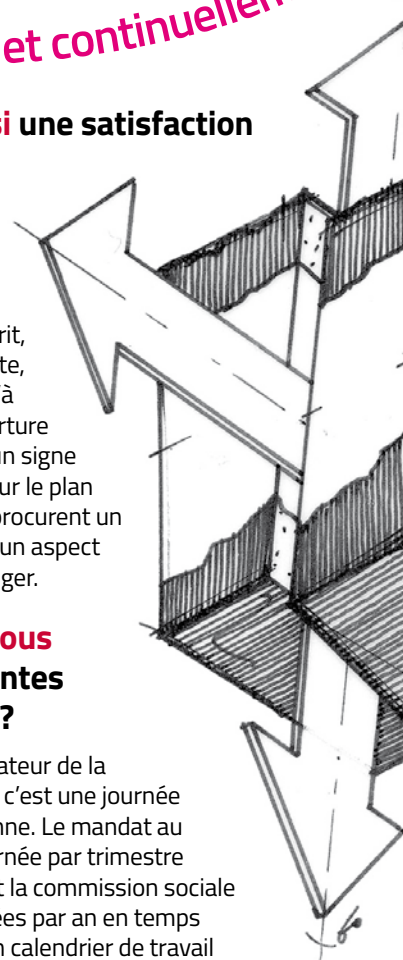
S.D.: Oui, mais ce n'est pas l'essentiel. Même si ces missions de représentation du Mouvement me permettent de m'ouvrir l'esprit, de l'oxygéner en quelque sorte, en pensant à autre chose qu'à ma propre entreprise. L'ouverture vers l'extérieur est souvent un signe de bonne santé mentale et sur le plan personnel ces missions me procurent un certain plaisir, car il y a aussi un aspect convivial qui n'est pas à négliger.

Combien de temps vous prennent ces différentes missions syndicales ?

S.D.: Le mandat d'administrateur de la Fédération SCOP BTP AURA, c'est une journée tous les deux mois en moyenne. Le mandat au BTP CFA, c'est une demi-journée par trimestre plus l'assemblée générale. Et la commission sociale paritaire, ce sont deux journées par an en temps normal. Cela s'insère dans un calendrier de travail annuel et c'est très utile pour connaître les différents acteurs concurrents ou complémentaires de notre environnement professionnel. Outre la richesse des contacts humains avec des personnes d'univers très différents, cela permet aussi d'être bien informé sur des tendances de marché, sur des innovations, mais également sur les difficultés rencontrées par d'autres structures et de connaître les solutions envisagées. Bref, tout ce qui nourrit un dirigeant d'entreprise et qui l'oriente dans les décisions qu'il a à prendre.

Est-ce que vous diriez que la voix des Scop est singulière au sein de ces différents organismes ?

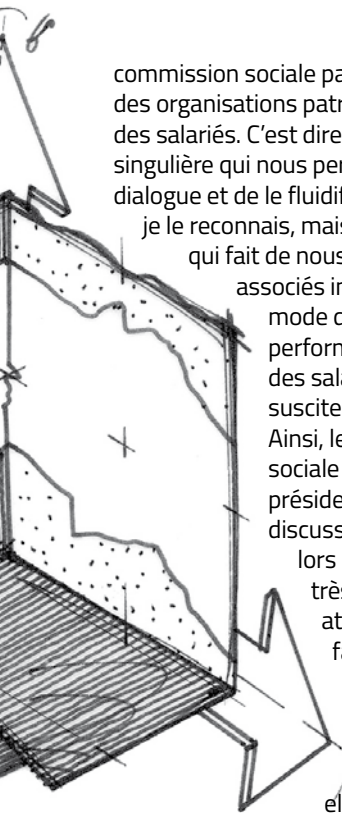
S.D.: Sans aucun doute, même si cette singularité est moins perceptible que ressentie. Au sein de la





Photos : © Artisans de l'Habitat

ans compter que c'est formidablement enrichissant sur le plan humain >>



commission sociale paritaire, nous siégeons aux côtés des organisations patronales, mais nous sommes aussi des salariés. C'est dire que nous avons une position singulière qui nous permet sans doute de favoriser le dialogue et de le fluidifier. L'équilibre est assez subtil, je le reconnais, mais il est lié à notre statut Scop qui fait de nous à la fois des salariés et des associés impliqués dans leur entreprise. Ce mode d'entrepreneuriat collectif qui allie performance économique et bien-être des salariés ne manque d'ailleurs pas de susciter la curiosité. Ainsi, le président de la commission sociale paritaire, qui est aussi le président de la FFB de l'Ain, au cours des discussions que je peux avoir avec lui lors de déjeuners, se montre toujours très intéressé par le modèle Scop, attentif à ce que l'on est. De cette façon, nos mandats extérieurs nous permettent de mieux faire connaître notre statut et nos valeurs. Notre spécificité est notre force, même si parfois elle étonne encore, et même si la tentation de nous mettre à part est encore présente dans certains cas.

Vous accomplissez vos premiers mandats. Vous êtes-vous posé la question de leur renouvellement ? En auriez-vous envie ?

S. D. : Je prends plaisir à l'exercice de ces mandats et, s'il faut continuer, je le ferai bien volontiers, sauf s'il y a quelqu'un qui se propose pour prendre la relève. Dans ce cas, je laisserai ma place, bien entendu. Le problème, c'est que dans l'Allier il n'y a pas beaucoup de Scop et que les postulants ne se bousculent pas. En même temps, il est décisif pour l'avenir que les Scop soient représentées dans toutes les commissions et tous les organismes professionnels. À la Fédération régionale, nous en avons pleinement conscience. Récemment, les membres du CA ont organisé une rencontre avec les Scop adhérentes, à la fois pour mieux les connaître et pour susciter des vocations de représentation syndicale. Ce n'est pas facile, car la notion de travail est perçue

différemment par les nouvelles générations, elle est souvent plus liée à un projet personnel qu'à une culture collective. La liberté, l'engagement, l'émancipation n'ont plus le même sens alors que la valeur travail est réinterrogée de façon plus individualiste. Comment réenchanter l'implication personnelle au service de missions de représentation qui servent un collectif ? Voilà à coup sûr un sujet dont la Fédération ne pourra pas faire l'économie dans les années à venir. ■

STÉPHANE DAMPIERRE : UN PARCOURS D'ENTREPRENEUR ET UNE VISION DE L'ENGAGEMENT...

En 2010, à la suite d'un licenciement, Stéphane Dampierre et Guillermo Sarrias se retrouvent avec l'envie d'ajouter leurs savoir-faire pour entreprendre. Le premier a un profil plutôt gestionnaire ; le second est menuisier. L'idée, c'est de se lancer dans la pose de menuiserie en insistant sur la rénovation énergétique, sous forme de SAS. Les prémices d'Artisans de l'Habitat (créée en 2012) sont sur les rails. L'idée de la Scop lui est venue dans le cadre de mandats au sein de la CAPEB de l'Allier, dont il était administrateur avec la mission de délégué aux affaires économiques. L'engagement syndical déjà. C'est dans l'exercice de cette mission qu'il découvre le monde de la coopération et un cadre juridique adapté à son projet : la Scop. Pour compléter leur offre, ils intègrent au sein de la SAS Thierry Naffetas, artisan peintre et plâtrier, puis la transforment en société coopérative et participative. « *Avant, nous avions la philosophie des Scop, mais pas le cadre* », plaisante S. Dampierre. En 2019, l'entreprise est ainsi transformée en SAS Scop. Peu de temps après, S. Dampierre est sollicité par Hervé Lafarge, secrétaire général de la Fédération SCOP BTP AURA, pour se présenter au CA où il est adoubé par ses pairs. S. Dampierre a étoffé ses mandats de représentation pour servir le Mouvement. Depuis lors, en 2021, la Scop Artisans de l'Habitat intègre deux nouveaux collègues et associés, Stéphane Dutour et Arnaud Nunes (plombiers chauffagistes, couvreurs zingueurs), qui sont venus compléter les savoir-faire de la Scop.



Président de la Fédération SCOP BTP Île-de-France, ex-P-DG de la STPEE, Jean-Marie Kerherno témoigne de l'enrichissement et de l'apport incomparable que lui procure son engagement syndical au sein de multiples organismes où il représente le mouvement Scop.

Quelques mots d'abord sur votre engagement syndical, vos mandats...

Jean-Marie Kerherno : J'en ai beaucoup et je les exerce depuis longtemps. En 1987, j'étais un jeune ingénieur chargé de l'animation « prévention-sécurité » lorsque le P-DG de la STPEE m'a proposé de prendre un mandat au sein du comité régional Île-de-France de l'OPPBTB¹. C'est le point de départ d'une longue série de mandats. J'en exerce une quinzaine actuellement, notamment au sein de PRO BTP, ce qui représente un volume d'activité bénévole total de quatre-vingt-neuf jours. C'est vrai que de ce point de vue je dois être un peu atypique.

Vous avez donc une forte expérience de l'engagement qui vous donne une vision panoramique de votre secteur d'activité. Quels sont les enseignements et les apports que vous en tirez ?

J.-M. K. : Il faut souligner que j'exerce des mandats dans des organismes dont la plupart sont paritaires, ce qui permet d'élargir le spectre de son analyse en appréhendant la vision des autres, syndicats patronaux et syndicats de salariés, souvent lors de déjeuners informels. Accoutumer son cerveau à penser en s'ouvrant à la vision et aux préoccupations des autres est une gymnastique saine, car elle empêche de s'enfermer dans ses certitudes. En confrontant ses propres analyses à celles d'autres partenaires, elles s'enrichissent, ce qui a pour conséquence féconde de prendre ensuite des décisions plus réfléchies au sein de sa propre entreprise. Ces échanges constituent également une salutaire

respiration qui évite de se replier sur ses propres problèmes au sein de sa boîte.

Cependant, au sein de la Fédération SCOP BTP, il y a quelque 700 mandats de représentation à honorer, et la tendance de l'époque rime mal avec l'engagement dans le paritarisme...

J.-M. K. : Oui, c'est juste, mais il faudrait déjà que les P-DG cessent de penser qu'il n'y a qu'eux qui puissent exercer des mandats. Ils ne devraient pas hésiter à confier des mandats à leurs collaborateurs, les retours pour l'entreprise seraient bénéfiques. Un mandat au sein de PRO BTP peut intéresser un responsable RH et de la même façon un mandat OPPBTB pourrait enrichir la vision du responsable prévention-sécurité de l'entreprise. Et puis au-delà de cet aspect, siéger dans ces organismes paritaires, c'est témoigner de l'originalité du modèle Scop, donc le défendre, car nous avons un rôle à part en tant que représentants patronaux avec des préoccupations fortes sur la condition salariale dont nous sommes nous-mêmes issus.

Pour le dire autrement, le modèle du paritarisme n'est-il pas en danger du fait d'un moindre engagement des nouvelles générations ?

J.-M. K. : C'est en effet une préoccupation, mais le pire n'est pas toujours sûr. Il faut rappeler que ces organismes paritaires, dont nous sommes cofondateurs, créés par la branche du BTP, sont nés après la guerre pour être utiles aux entreprises et ils ont prouvé leur efficacité au fil du temps. Défendre son entreprise, c'est aussi défendre les organismes paritaires qui ont été créés autour. En outre, le paritarisme est un outil clé de la démocratie sociale, il ne faut jamais se lasser de répéter cette vérité et de témoigner par l'engagement personnel de son utilité et du modèle de société qui l'accompagne. ■

¹ En 1999, à la demande de Maurice Lemainque (président de la Fédération SCOP BTP), J.-M. Kerherno intègre la structure nationale de l'OPPBTB. Vice-président puis président (2006-2007), il est redevenu président de cet organisme en 2022.

DEPUIS 70 ANS AUX CÔTÉS DU BTP

Acteur de référence du BTP, nous sommes aux côtés des entreprises, artisans, salariés et retraités de ce secteur pour les protéger, les assurer et les soutenir en cas de besoin. Nous nous engageons chaque jour à proposer des services qui vous aident à avancer avec sérénité.



CONTACTEZ-NOUS AU

 **04 72 42 17 90**

**OU RETROUVEZ-NOUS
SUR NOTRE SITE
www.probtp.com**



Violences urbaines et reconstruction

À la suite des violences urbaines de l'été dernier et afin de faciliter la remise en état et la reconstruction des équipements et bâtiments publics, une loi récente¹ a autorisé le gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure permettant aux maîtres d'ouvrage soumis au Code de la commande publique de conclure des marchés publics de travaux, de déroger au principe d'allotissement et de recourir aux marchés globaux.

Une ordonnance du 26 juillet 2023 est donc venue adapter les règles de passation des marchés de travaux afin d'accélérer le retour au fonctionnement normal des services publics.

Ainsi, les mesures dérogatoires sont applicables à **tous les acheteurs soumis au Code de la commande publique**, pour leurs **marchés nécessaires à la reconstruction ou à la réfection des équipements publics et des bâtiments** affectés par des **dégradations ou destructions liées aux troubles à l'ordre et à la sécurité publics survenus entre le 27 juin et le 5 juillet 2023**.

Dispense de publicité préalable

Tout d'abord, les acheteurs concernés peuvent recourir à une procédure négociée sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence, mais avec mise en concurrence, pour les marchés de travaux portant sur les ouvrages précités répondant à un besoin dont la **valeur estimée est inférieure à 1,5 million d'euros HT**. Cela s'applique également aux lots d'un marché de travaux portant sur les ouvrages précités dont le montant global est supérieur à ce seuil à condition que le montant des lots concernés soit inférieur à 1 million d'euros HT et que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Possibilité de déroger à l'allotissement

Par ailleurs, l'ordonnance prévoit que les acheteurs pourront, sans justification ni limitation de montant, déroger au principe d'allotissement posé par le Code de la commande publique pour les marchés nécessaires aux reconstructions ou réfections susmentionnées.

Par exemple, ils auront la possibilité de passer un seul marché de travaux pour le terrassement, les travaux d'enrobés, le marquage et la signalisation afin de procéder à la réfection de la voirie ou encore un seul marché de travaux avec une entreprise générale pour la réfection d'un bâtiment nécessitant des travaux de maçonnerie, d'électricité, de plomberie, de charpente, de peinture, de revêtement de sol, de menuiserie, etc.

Recours facilité à la conception-réalisation

Un nouveau cas de recours au marché de conception-réalisation a également été introduit par l'ordonnance. Les maîtres d'ouvrage n'auront donc pas à se prévaloir de motifs d'ordre technique ou d'un engagement contractuel portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la construction d'un bâtiment neuf dépassant la réglementation thermique en vigueur rendant nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage. La seule condition à respecter est celle commune aux autres dérogations prévues : le marché devra porter sur des équipements ou des bâtiments publics affectés par les violences urbaines de l'été dernier.

Application dans le temps

Les acheteurs pourront bénéficier de ces **dérogations jusqu'au 28 avril 2024** inclus afin qu'ils disposent du temps nécessaire à la réalisation des diverses expertises préalables, à l'obtention des autorisations administratives ainsi qu'à la définition précise du besoin et des cahiers des charges. ■

Jérémy Vidalenc

Chargé des affaires juridiques

¹ Loi n° 2023-656 du 25 juillet 2023. L'ordonnance, qui précise une durée limitée pour bénéficier de ces dérogations, permet de conclure, en dessous d'un certain seuil, des marchés publics de travaux sans publicité préalable mais avec mise en concurrence.

LES INFORMATIONS PARTENAIRES



★ Le 18/09/2023 – Palmarès du pôle construction : les métiers du bâtiment et des travaux publics sur le podium national de l'excellence !

Après trois jours de compétition, les résultats de la compétition nationale des métiers de la 47^e édition de la WorldSkills Competition, qui s'est déroulée du 14 au 16 septembre, ont été proclamés lors de la cérémonie de clôture à Lyon. 800 jeunes champions régionaux se sont affrontés au cours d'épreuves intenses dans 69 métiers, dont 18 métiers dans le pôle construction, le plus important en compétition.

★ Le 11/10/2023 – Parution du livre *Former des apprentis, 12 conseils pour réussir* conçu par le CCCA-BTP

Le CCCA-BTP a travaillé, sous la direction des Politiques de formation et de l'Innovation pédagogique du CCCA-BTP, à la rédaction d'un ouvrage intitulé *Former des apprentis, 12 conseils pour réussir*. Publié aux Éditions L'Harmattan dans la thématique « Sciences de l'éducation », ce livre s'adresse aux acteurs de la formation professionnelle par apprentissage de tous les secteurs professionnels.



★ Le 13/06/2023 – La transmission saine

d'entreprise en Scop : un modèle peu connu et pourtant gage de pérennité

L'approche de l'été est propice, pour de nombreux dirigeants, pour se poser la question de la cession de leur entreprise. Vendre ? Fermer ? Revoir l'actionnariat ? Face à ces questions fondamentales, la Confédération générale des Scop et des Scic prend la parole pour rappeler que le modèle coopératif offre une solution de transmission saine d'entreprises à leurs salariés, à travers une campagne d'information pleine de bons sens.

★ Le 11/09/2023 – La Confédération générale des Scop et des Scic publie avec la Fondation Jean- Jaurès et le Crédit coopératif « Vivre en coopération »

Un nouveau cahier de tendances retraçant 25 retours d'expérience de coopératives issues de secteurs variés qui œuvrent dans l'ensemble du territoire français. Comment remettre l'humain au cœur de nos sociétés en transition ? Par la coopération !



★ Le 12/07/2023 – Constructyts : renouvellement du conseil d'administration et de la nouvelle présidence

La présidence et la vice-présidence de l'Opérateur de compétences de la construction étant assurées alternativement par le collège employeurs et le collège salariés tous les deux ans, le conseil

d'administration de l'OPCO a procédé, le 11 juillet 2023, à la désignation de sa nouvelle gouvernance.

★ Le 17/10/2023 – Signature de la COM 23-25 de Constructyts

Lors de la conférence de presse de Constructyts le 3 octobre dernier, l'Opérateur de compétences de la construction a présenté sa feuille de route à travers les trois grands axes de sa convention d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2023-2025.

OPPBTP

★ Le 26/09/2023 – L'OPPBTP lance un nouveau site Internet dédié à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre

Premiers maillons de la chaîne de construction, les maîtres d'ouvrage ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques professionnels sur les chantiers, tout comme leur conseil, les maîtres d'œuvre. Pour susciter leur engagement et leur action, l'OPPBTP s'appuie sur les atouts du digital en mettant à leur disposition un nouveau site Internet dédié : moa-batisez-en-prevention.fr. Celui-ci regroupe en un seul espace toute l'offre d'information et de formation de l'organisme, ainsi que de ses partenaires, pour aider les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à mieux comprendre les enjeux de la prévention et les inciter à agir.

★ Le 18/10/2023 – Entretien des ponts :

L'OPPBTP publie un guide pour réaliser les travaux en toute sécurité

Dans le cadre du plan de relance, le Programme national Ponts, porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), accompagne les collectivités dans le recensement et l'évaluation de leurs ouvrages d'art. Cette initiative se traduit aujourd'hui par une activité en relance dans le domaine de la réparation des ponts, qui devrait se poursuivre en 2024. Afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage non spécialistes et les petites entreprises qui découvrent cette activité, l'OPPBTP publie un guide complet pour réaliser les travaux d'entretien des ponts en toute sécurité. Réalisé avec l'appui du Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES), ce guide fait le point sur la grande diversité de travaux et de mesures de prévention ayant été observés sur des chantiers pour permettre aux professionnels d'intervenir en toute sécurité.

★ Le 23/10/2023 – La CAPEB, la FFIE, la Fédération SCOP BTP, l'OPPBTP et le SERCE livrent leurs constat et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des électriciens

L'OPPBTP et ses partenaires (les Métiers de l'électricité de la CAPEB, la FFIE, La Fédération SCOP BTP et le SERCE) publient les premiers résultats d'une étude métier

portant sur les conditions de travail des électriciens pour les activités de pose de chemins de câble, d'équipements terminaux et de tirage de câble au plafond. Réalisée selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT) développée par l'OPPBTP, cette étude se fonde sur des observations en situation réelle menées en collaboration avec les services de santé au travail (l'AMEBAT, l'ACMS, le PST Pyrénées-Orientales). Le rapport d'observation fait la synthèse de l'ensemble des observations et dégage des pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des électriciens. Il en ressort notamment que les entreprises mettent les moyens sur les plans organisationnel, matériel et humain pour mener à bien leur activité. Cependant, ces différents facteurs continuent à impacter significativement les conditions de travail des électriciens, compagnons et opérateurs, notamment en lien avec leur environnement de travail et leur activité physique.



★ **Le 12/06/2023 – PRO BTP propose, en partenariat avec la start-up Mila, un nouveau dispositif médical numérique pour les parents aidants et leurs enfants atteints de troubles spécifiques des apprentissages**
PRO BTP, premier groupe professionnel de protection sociale du BTP et de la construction, s'engage auprès des parents aidants, en partenariat avec Mila, start-up dédiée à la prise en charge des troubles « DYS » chez l'enfant, en leur proposant l'application Mila-Learn (ou Poppins, son nouveau nom), dispositif

médical sous forme de jeu destiné à les accompagner dans le parcours de soins de leurs enfants atteints de troubles spécifiques des apprentissages.



★ **Le 24/08/2023 – Les tableaux de bord emploi-formation nationaux et régionaux du BTP, édition 2023**

L'Observatoire des métiers du BTP a renouvelé son partenariat avec le réseau des Cellules économiques régionales de la construction (CERC) afin de produire une nouvelle édition des tableaux de bord emploi-formation régionaux du BTP. Cette année, pour la première fois, l'Observatoire produit également les tableaux de bord nationaux et Travaux publics.



★ **Le 04/10/2023 – Autorénovation des logements : une idée dangereuse**

La FFB dénonce l'encouragement donné par le ministère du Logement à « l'autorénovation » des logements. Dans une réponse à une question parlementaire, le ministère juge « pertinent » de « s'intéresser au phénomène d'autorénovation, correspondant aux rénovations réalisées par le propriétaire lui-même, accompagné et conseillé par un professionnel du bâtiment ». Sans envisager un accès à MaPrimeRénov', le ministère laisse entendre qu'un soutien financier serait à l'étude.

★ **Le 09/10/2023 – Chaudières gaz : une fin programmée**

Après avoir exclu les chaudières gaz des travaux

éligibles à MaPrimeRénov', après avoir voulu les interdire pour ensuite faire marche arrière, les pouvoirs publics viennent de supprimer leur éligibilité aux primes CEE à compter du 1^{er} janvier 2024.

★ **Le 16/10/2023 – Réforme de MaPrimeRénov' : un pas en avant, deux pas en arrière !**

S'il a confirmé l'augmentation significative du budget de MaPrimeRénov' et augmenté le montant des aides pour la rénovation globale, le gouvernement persiste à faire fi des propositions du secteur et à complexifier l'accès aux aides pour les particuliers.



★ **Le 29/09/2023 – Le concours « Les Génies de la construction ! » : la 20^e édition est lancée !**

La 20^e édition du concours « Les Génies de la construction ! », organisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la fondation École française du béton (EFB), la Fédération française du bâtiment (FFB), la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), le CCCA-BTP et en coopération avec l'AscoTP, ainsi qu'avec l'ASSETEC, l'APMBTP, l'AUGC et Bétocib, est lancée.

★ **Le 09/10/2023 – PLF 2024 : pas de « révolution » écologique, mais des crédits orientés à la hausse pour les infrastructures. Quelques inquiétudes liées à la conjoncture globale et aux collectivités locales**

Paris, le 4 octobre 2023. La Fédération nationale des travaux publics recevra ce jeudi Thomas Cazenave,

ministre délégué en charge des Comptes publics. Pour le secteur, si les crédits sont orientés à la hausse s'agissant du financement des infrastructures, le projet de loi de finances ne traduit pas la « révolution » écologique annoncée par le gouvernement depuis de nombreux mois au travers de la planification écologique. La conjoncture économique globale et la non-indexation pour la deuxième année consécutive de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales, qui représentent près de la moitié de l'activité des travaux publics, font surgir par ailleurs des craintes sur l'activité courant 2024.

★ **Le 09/10/2023 – Des travaux publics bons pour la planète – 2022-2023 : quelles avancées ?**

Paris, le 5 octobre 2023. Pour la deuxième édition de sa semaine « Acteurs pour la planète » du 4 au 11 octobre 2023, la Fédération nationale des travaux publics se mobilise dans toute la France pour mettre en lumière ses actions en faveur de la transition écologique et les avancées obtenues cette dernière année. L'ensemble du secteur est en effet engagé dans un plan de transition écologique depuis janvier 2021 sur la base d'une vaste étude conduite par Carbone 4 et Utopies (« Les Travaux publics s'engagent pour le climat »).



★ **Le 27/09/2023 – Bruno Cavagné, nouveau président de SMAvie BTP**

À l'issue du conseil d'administration qui s'est tenu le 26 septembre 2023 dans les locaux du groupe SMABTP, Bruno Cavagné a remercié le président Patrick

Bernasconi pour son engagement depuis près de dix ans. Il a déclaré: «*Je vais ancrer mon mandat dans la continuité et poursuivre le travail d'évolution de l'offre afin que SMAvie BTP réponde au mieux aux besoins de ses sociétaires.*»

LES DERNIÈRES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

MARCHÉS

★ Le 19/09/2023 – 2023-04 Violences urbaines et commande publique

Pour faire suite aux violences urbaines qui ont eu lieu du 27 juin au 5 juillet dernier, la loi n° 2023-656 du 25 juillet 2023 a autorisé le gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure permettant aux maîtres d'ouvrage soumis au Code de la commande publique, pendant une durée limitée, de conclure en dessous d'un certain seuil des marchés publics de travaux sans publicité préalable mais avec mise en concurrence, de déroger au principe d'allotissement et de recourir aux marchés globaux.

PRÉVENTION

★ Le 16/10/2023 – 2023-16 Campagne de l'OPPBTBTP pour améliorer l'hygiène sur les chantiers du BTP

«Dans le BTP, l'hygiène c'est notre chantier!» Avec ce slogan, l'OPPBTBTP lance une campagne de communication, de sensibilisation et d'accompagnement sur le terrain pour améliorer l'hygiène sur les chantiers.

Du 9 octobre au 20 novembre 2023, ce dispositif est mis en place avec de nombreux partenaires et a pour objectif d'inciter les entreprises à agir, grâce à des moyens dédiés et adaptés à chaque chantier.

SOCIAL

★ Le 23/08/2023 – 2023-35 Réforme des retraites: entrée en vigueur progressive le 1^{er} septembre 2023

★ Le 24/08/2023 – 2023-36 Réforme des retraites: départ anticipé pour carrière longue

★ Le 25/08/2023 – 2023-37 Réforme des retraites: départs anticipés pour raison de santé

★ Le 28/08/2023 – 2023-38 Réforme des retraites: les mesures de prévention de l'usure professionnelle

★ Le 29/08/2023 – 2023-39 Réforme des retraites: cumul emploi-retraite total – création de nouveaux droits à compter du 1^{er} septembre 2023

★ Le 30/08/2023 – 2023-40 Réforme des retraites: retraite progressive

★ Le 09/10/2023 – 2023-42 Élection du comité social et économique (CSE) dans les coopératives de 11 à 20 salariés en l'absence de candidat
Pour de nombreuses coopératives, le mandat des membres du CSE (ou la validité du procès-verbal de carence) arrive à son terme. Pour rappel, il convient d'anticiper le renouvellement du CSE au moins deux mois avant son

terme, afin d'éviter toute carence non autorisée (cf. Infos Social 2022-14).

MUTUALISATION

★ Le 11/10/2023 – 2023-22 Partenariat Procablec

Chers adhérents, votre Fédération a négocié avec Procablec des remises de fin d'année pour 2023 à destination des adhérents ayant passé des commandes sur l'exercice. Ces RFA tiennent compte de deux critères: la taille de la Scop, déterminée en trois catégories en fonction de son CA annuel (inférieur à 5 millions d'euros, compris entre 5 et 15 millions d'euros, supérieur à 15 millions d'euros); et le montant des commandes passées, avec trois seuils permettant d'obtenir 1 %, 2 % ou 2,5 %. Ces RFA s'appliquent sur le total des commandes.

★ Le 12/10/2023 – 2023-23 Partenariat Bruneau

Chers adhérents, votre partenaire Bruneau vient de mettre à jour son tarif de prix nets pour vous faire profiter d'une forte baisse sur les produits «Papiers».

ÉCONOMIE

★ Le 17/10/2023 – 2023-20 Index BT et TP publiés en octobre 2023 (valeurs d'août 2023)

Les valeurs du mois d'août 2023 des index BT et TP ainsi que des index divers de coûts de la construction viennent de paraître. Vous y trouverez les dernières valeurs de l'ensemble des index BT et TP base 2010 à partir desquels s'effectuent les actualisations ou révisions des marchés.

★ Le 30/10/2023 – 2023-21 Conjoncture octobre 2023

Bâtiment: le climat des affaires s'assombrit. Selon les chefs d'entreprise interrogés en octobre 2023, le climat des affaires dans le bâtiment se dégrade. À 103, l'indicateur synthétique perd deux points, mais reste au-dessus de sa moyenne de longue période (100).

SCOP BTP

★ Le 22/06/2023 – 2023-04 Liste ministérielle 2023

La liste des sociétés coopératives ouvrières de production a été publiée au Journal officiel le 22 juin 2023. L'article 54 de la loi du 19 juillet 1978 impose aux Scop d'être inscrites sur une liste établie par le ministre chargé du Travail, dans des conditions fixées par décret, pour pouvoir prétendre à l'appellation Scop et bénéficier de l'ensemble des droits qui y sont attachés. Ainsi, aucune société ne peut prendre ou conserver l'appellation Scop si elle n'est pas inscrite sur la liste dressée par le ministère du Travail.

★ Le 17/07/2023 – 2023-05

Renouvellement de la convention de partenariat avec le groupe AFNOR

C'est à l'occasion de la convention nationale que Charles-Henri Montaut, président de la Fédération SCOP BTP, et Alain Jounot, directeur du département RSE du groupe AFNOR, ont signé une cinquième convention de partenariat dans le but de consolider le plan stratégique de la Fédération SCOP BTP et notamment l'ambition de porter à 20 % le nombre de Scop labellisées d'ici 2025.



Travaux suspendus : engager les coopératives du bâtiment dans le grand chantier de la rénovation énergétique et solidaire

Connaissez-vous les «cafés suspendus»? C'est une tradition italienne au principe simple : au moment de régler l'addition, les clients ont la possibilité de payer un café supplémentaire qui sera «suspendu» le temps

qu'une personne dans le besoin le consomme. Sur le même principe, les Travaux suspendus mobilisent l'écosystème des coopératives du bâtiment (dons de clients intégrés au paiement de leur facture, mécénat financier ou de compétence) afin de «suspendre» des travaux pour des ménages mal logés en précarité énergétique.

Lancés par la coopérative d'activités et d'emploi du bâtiment Cabestan, les Travaux suspendus se veulent l'outil commun de solidarité des coopératives du bâtiment. Celui-ci prend la forme d'un fonds de dotation qui permet d'agir de deux manières : des aides aux travaux pour compléter les dispositifs existants et des chantiers «coopératifs et

solidaires» qui mobilisent des entrepreneurs et entrepreneuses volontaires. Pour mener ses actions, le fonds Travaux suspendus travaille main dans la main avec des partenaires comme la Fondation Abbé-Pierre, Soliha ou les Compagnons Bâtitisseurs. Le développement du dispositif est soutenu par des collectivités locales et des fondations.



Photos: © Cabestan

**Et si vous participiez aussi à ce grand chantier ?
Tout don au fonds de dotation Travaux suspendus donne droit à une déduction fiscale de 60 % pour les entreprises.**

**Contact : travaux-suspendus@proton.me
Plus d'infos : www.travauxsuspendus.org**



Thomas Gallier, nouveau délégué général de la Fédération SCOP BTP

Mardi 11 juillet, à l'issue de la réunion du bureau des élus de la Fédération des Scop du bâtiment et des travaux publics (Fédération SCOP BTP), Thomas Gallier a été nommé délégué général en remplacement de Maximilien Mézard qui occupait ce poste depuis 2019. Thomas Gallier était auparavant directeur de la communication, de la formation et de la RSE au sein de la Fédération SCOP BTP. Il a pris ses fonctions le 18 septembre 2023.

Après un double cursus à l'ISEG Paris et à la Dublin Business School, et l'obtention de son diplôme d'école de commerce, Thomas Gallier débute sa carrière professionnelle en 2010 en créant un site marchand et devient par la suite consultant en web marketing. Il rejoint la Fédération SCOP BTP en 2013 en



tant que responsable des technologies de l'information et de la communication. En 2017, la Fédération SCOP BTP lui confie la direction de la communication, de la formation et de la RSE.

De 2017 à 2023, Thomas Gallier occupe de nombreux mandats syndicaux

pour défendre les intérêts des Scop du BTP. Il est notamment administrateur de l'OPCO Constructyts, du CCCA-BTP, membre des CPNE conjointes du BTP, du COPIIL de l'Observatoire des métiers du BTP et rédacteur en chef de *Chantiers coopératifs*. Il conservera une partie de ses mandats dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.



Du 14 au 16 septembre 2023 se sont déroulées les finales nationales de la 47^e compétition des métiers (WorldSkills) à Lyon. Cette fête des métiers a été un véritable succès public avec plus de 60 000 visiteurs.

La Fédération SCOP BTP s'est mobilisée en participant à l'organisation, dans le cadre d'une association avec ACORA-BTP. L'objet est la promotion des métiers du BTP sous une même bannière: « New Generation Bâtiment Travaux publics #CarrementInnovant ». Une convention a été signée avec le CCCA-BTP pour développer de nouvelles actions (Mondial des Métiers, Caravane des Métiers, WorldSkills Competition...) en région Auvergne-Rhône-Alpes. Merci à Alex Potocki, membre d'ACORA-BTP.



La Fédération SCOP BTP a réuni des membres du conseil d'administration et des mandataires emploi-formation autour de Charles-Henri Montaut et Thomas Gallier, pour partager un moment de convivialité. Merci à Michel Charles, Marc Favre, Mathieu Ducrot, Bernard Recorbet, Franck Prouteau, Frédéric Gondeau et René Deville.

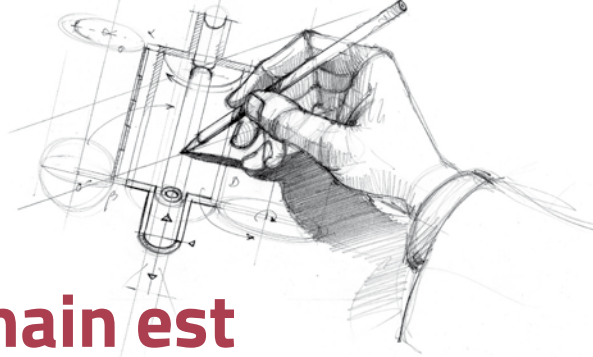


À vos agendas, les jeunes apprentis couronnés d'or de toutes les régions de France se retrouveront pour les finales internationales à Lyon du 10 au 15 septembre 2024.

**Pour plus d'informations:
<https://www.worldskills-france.org/worldskills-lyon-2024/>**

Transmission

Embell'façade: « L'humain est au cœur de notre métier »



Lorsque Michel Mahé, fondateur d'Embell'façade, spécialisée dans le traitement de la façade, décide de transmettre l'entreprise à ses salariés sous la forme Scop, une page se tourne dans la continuité pour pérenniser l'activité et sauvegarder les savoir-faire accumulés. Un pacte de confiance, en quelque sorte.

En 1998, Michel Mahé a été visionnaire en créant une entreprise spécialisée dans le traitement des façades et en s'orientant sur le marché de l'isolation par l'extérieur. Au moment de céder celle-ci vingt-quatre ans plus tard, il se démarque de nouveau en transmettant Embell'façade à ses salariés sous forme de Scop, une idée soufflée par Sandrine Besneux, à la tête d'un cabinet de conseil. Il est séduit, car convaincu que c'est « *le meilleur moyen pour que les savoir-faire acquis soient sauvegardés* », témoigne Sylvie Le Gal, l'actuelle cogérante, responsable administrative et financière, en tandem avec Anthony Degrez, chargé d'affaires. L'entreprise est saine avec une trésorerie en croissance régulière et solide et un effectif multiplié par six depuis

l'origine. Sa forte croissance (+ 25 % en 2021) s'inscrit dans le contexte de l'écosystème législatif et réglementaire de la transition énergétique. De surcroît, le projet de cession a longuement mûri et a été préparé en partenariat avec l'Union régionale des Scop de l'Ouest, qui s'est fortement investie dès le départ pour expliquer le statut, les risques et l'engagement qu'impliquait la montée au sociétariat. Finalement, 12 des 25 salariés deviennent associés. Ils contractent un prêt pour racheter l'entreprise, prêt complété par l'entreprise ainsi que par un crédit vendeur souscrit par M. Mahé qui accompagne la transition pendant dix-huit mois après la cession de l'entreprise en février 2022. C'est dire que les deux cogérants se sentent bien épaulés et en confiance pour mener

leur mission. Très vite, des changements sont intervenus comme la signature d'un accord

de participation qui vient compléter l'intéressement mis en place avant la cession. Sylvie Le Gal souligne également que l'état d'esprit a changé. « *Tout le monde est plus impliqué, plus moteur, à la fois comme apporteur d'affaires et pour parler de la boîte à l'extérieur afin d'attirer les profils qui nous manquent.* » Un enjeu de taille, car le carnet de commandes est fourni, mais il est difficile de recruter. Il n'existe pas de CAP spécialisé dans le métier de façadier. Alors les deux cogérants souhaitent faire du statut coopératif un atout gagnant pour attirer des jeunes. « *La nouvelle génération n'est plus disposée à s'engager si facilement dans une entreprise, car elle est en recherche de sens et de valeurs. Pour ceux qui veulent s'impliquer dans leur métier tout en prenant des responsabilités et en contrôlant collectivement le développement, le statut Scop est idéal* », indique S. Le Gal, qui ajoute : « *L'humain est au cœur de notre métier.* » En outre,



Embell'façade étudie un projet de qualification pour obtenir l'agrément AFEST (action de formation en situation de travail).

Si le recrutement est placé en tête de liste des préoccupations actuelles, l'entreprise cherche aussi à conserver un cran d'avance sur la concurrence qui s'est intensifiée sur les marchés de la rénovation. « *Il faut toujours être en veille sur les nouvelles techniques, les nouveaux matériaux ou les méthodes innovantes* », précise A. Degrez. ■

Embell'façade (Péaule, Morbihan)

Transformation en Scop : février 2022

Salariés/associés : 25/13

CA (2022) : 3,4 M€

Secteur d'activité : neuf et rénovation façade (marchés publics et privés)

